

DÉPARTEMENT

Alpes Maritimes

DÉSIGNATION DE L'ORGANISME

Syndicat mixte Ecole Départementale de Musique des A.M

DÉLIBÉRATION

N° 9606/02

DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Séance du 20 JUIN 1996

concernant l'approbation du compte d'administration dressé par M. Jean THAON, ordonnateur.

La Commission administrative, réunie sous la présidence de M. Jean THAON

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 19 95 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M. Jean THAON, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 19 95, les finances (*) Syndicat Mixte EDMAM en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées;

Procédant au règlement définitif du budget de 19 95, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

NUMÉROS	SUBDIVISIONS	RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		OPÉRATIONS DE L'EXERCICE		RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
		DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS	DÉFICITS	EXCÉDENTS
85	Section de fonctionnement		339 152 41	6 582 886 68	6 400 236 34		156 502 07
06	Section d'investissement		279 441 99	221 782 83	74 007 83		131 666 95
	TOTAUX		618 594 44	6 804 669 51	6 474 244 17		288 169 06

(*) Désignation de l'organisme.

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 1995, définitivement closes et les crédits annulés.

~~_____

_____~~

Fait et délibéré à NICE

, le 20 JUIN 1996

Ont signé au registre des délibérations : MM.

GINESY, THAON, BALARELLO, BLANC, BLANCHI, COULLET, DUHALDE,

FRANCO, GILLY, GUIGONIS, LELEUX, LORENZI, MASCARELLI, MORANI, OLLIE, PAPI, VELAY, BALDINI, BARBIER,

BOURRIER-REYNAUD, CHARLES, CONCAS, FALIBOIS, FAVARO, FLAVIEN-COHEN, GASTALDI, GIUGE, LEMASSON, MICHEL,

OLIVIER, PASCAL, PECQUEUR, RAYBAUD, SENECA, SOMARIA, VIANI.

Pour expédition conforme :
LE PRESIDENT
POUR LE PRESIDENT EMPECHE
ET PAR DELEGATION
LE 1ER VICE-PRESIDENT

JEAN THAON


